APRÈS ART. 22 N° CE878

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  $(\mathrm{N}^\circ$  443)

## **AMENDEMENT**

N º CE878

présenté par M. Nury, M. Rolland et Mme Gruet

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.